

# Une opportunité à saisir

Ce dispositif n'est valable que pour **l'année 2009**.  
La réalisation de ces études nécessitent un accord en assemblée générale et l'adoption d'une convention avec l'EPAMSA définissant les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

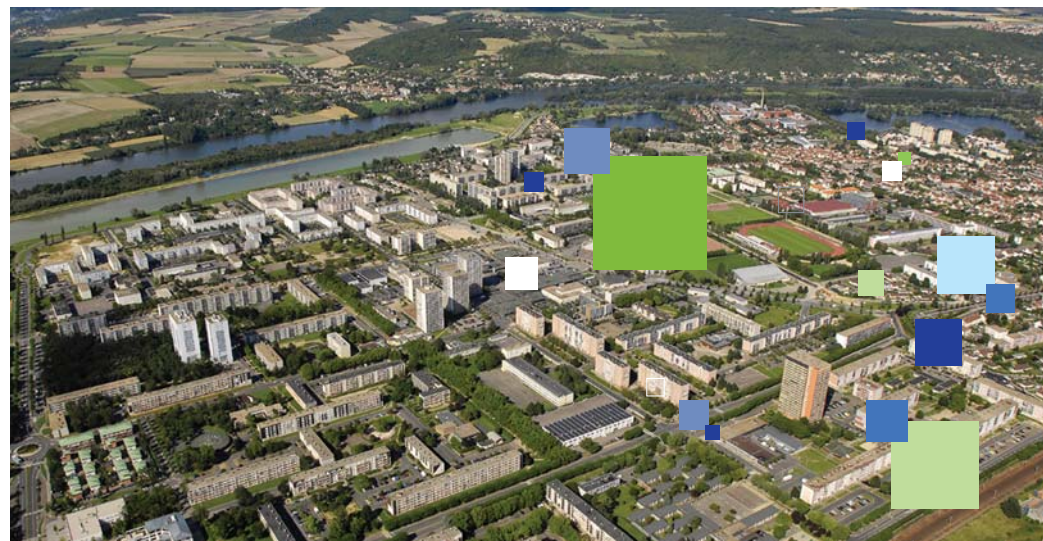
[www.epamsa.fr](http://www.epamsa.fr)



Pour toutes vos questions :

EPAMSA - 1, rue de Champagne - 78s200 Mantes-la-Jolie - Tél. : 01 39 29 21 21 - [n.benaziza@epamsa.fr](mailto:n.benaziza@epamsa.fr)

Credit images in air - réalisation Agence TC MAC - Mars 2009



## Economies d'énergie dans les copropriétés du Val Fourré

Un programme de soutien innovant 2009 - 2010

## Un programme innovant pour une assistance et une aide financière comprenant :

- La réalisation des études thermiques
- Une assistance pour une maîtrise et une meilleure régulation du chauffage

Les copropriétés de logements du Val Fourré sont des bâtiments vieillissants qui n'ont, pour la plupart, jamais été réhabilités.

L'importance des charges liées au chauffage et l'obligation de mener des études spécialisées en vue de travaux de réhabilitation nécessitent la mise en place de dispositif adapté.

Afin de faire face à cette situation, un programme de soutien complémentaire aux plans de sauvegarde et au programme d'intérêt général (PIG) a été créé pour les copropriétés du quartier.

Le but : réaliser les études thermiques préalables aux travaux de réhabilitation (ravalement, réfection des toitures, remplacement des fenêtres...) et aider les copropriétés à mieux négocier les contrats d'entretien et de maintenance du chauffage.

Les copropriétés intéressées obtiendront des subventions publiques à hauteur de 80% du montant HT des études et seront accompagnées par l'EPAMSA et la CAMY.



► 1

### Réalisation d'une première évaluation avec les membres des conseils syndicaux

Cette première phase, réalisée avec votre syndic et animée par l'EPAMSA et la CAMY vous permettra de mieux comprendre l'évolution du poste de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans votre copropriété et la qualité du contrat qui vous lie avec votre prestataire chauffage.

► 2

### Réalisation des études thermiques par un expert

Les études thermiques ont pour objectif la définition d'un programme de travaux, phasé et chiffré, pour la réalisation d'économies d'énergie. Elles seront conduites grâce aux aides financières accordées par l'ANAH, la Région et l'ADEME

► 3

### Assistance pour la négociation des contrats secondaires de chauffage

Cette phase vous permettra, le cas échéant, d'obtenir une assistance dans la renégociation de votre contrat secondaire de chauffage pour une meilleure prestation d'entretien et de maintenance.

*Les subventions liées au dispositif de soutien aux copropriétés du Val Fourré sont attribuées aux syndicats des copropriétés sans conditions de ressources ou de loyer.*